



**Forum Politique de Haut Niveau pour  
le Développement Durable**

**Rapport du Togo  
présenté par :**

**Son Excellence Dr Komi Selom KLASSOU,  
*Premier Ministre, Chef du Gouvernement***

**Vérifier au prononcé**

**New York, le mardi 17 juillet 2018**

- **Monsieur le Vice-Président du Conseil Economique et Social (ECOSOC), Président de séance,**
- **Mesdames et Messieurs**

Qu'il me soit permis d'adresser nos sincères remerciements à l'ECOSOC pour avoir invité le Togo pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive à venir présenter son rapport à l'occasion du **Forum Politique de Haut Niveau**, session 2018 dont le thème incitateur à l'action est : « **Transformation vers des sociétés durables et résilientes** ».

Je voudrais à cet instant de mes propos féliciter l'ECOSOC pour l'organisation très réussie du Forum. C'est aussi le lieu pour moi d'exprimer notre profonde gratitude à la communauté internationale pour la confiance faite à notre pays d'être membre de l'ECOSOC pour la période 2018-2020.

A présent, nous saisissons cette heureuse opportunité de donner et de recevoir pour partager, avec vous, l'expérience de mon pays, le Togo, dans ses efforts d'élaboration et de mise en œuvre des Objectifs du développement durable (ODD).

Le Gouvernement, sous la houlette du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, a conduit, dans une approche inclusive et participative, un diagnostic détaillé qui a permis de dégager une vision claire du Plan National de Développement (PND).

C'est ainsi que, pour plus de cohérence et d'efficacité, nos politiques sectorielles sont toutes alignées sur le PND avec comme fil conducteur : **l'application de méthodes intégrées**. L'originalité dudit plan est son ancrage sur des choix rationnels intégrant l'ensemble des 17 objectifs de l'Agenda 2030.

Plus positif encore est le fait que le PND qui couvre la période (2018-2022) constitue désormais l'unique cadre de référence. Ainsi les éléments de base du **changement de paradigme** qui se reflètent dans sa structure et qui sont de nature à favoriser une transformation cohérente de toutes les couches de la population togolaise vers une société durable et résiliente se résument en trois principaux axes comme suit :

**Le 1<sup>er</sup> axe** : Tenant compte des atouts intrinsèques du pays notamment de sa position géographique centrale de porte d'entrée naturelle dans le marché de l'Afrique de l'Ouest, de l'existence des infrastructures de transports adéquates (port et aéroport de classe internationale) et aussi de la paix et de la sécurité qui font de lui une véritable terre d'opportunités, le 1<sup>er</sup> axe ambitionne de **faire du Togo un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région**.

Pour y parvenir, un accent particulier est mis sur l'amélioration significative du climat des affaires à travers une série de réformes courageuses qui accordent entre autres un intérêt et un appui renforcés au secteur privé en tant qu'acteur clé du développement.

**Le 2<sup>ème</sup> axe** : Sur la base des données factuelles et fiables, l'agriculture togolaise joue un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire et occupe une place importante dans le développement économique. En effet, elle contribue à hauteur de 40% au produit intérieur brut (PIB) et demeure le premier pourvoyeur d'emplois à plus de 70% de la population active.

Fort de ses potentialités, **le second axe cherche à promouvoir un véritable changement de paradigme en favorisant le développement des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives capables** d'offrir des travaux à haute intensité de main d'œuvre et créer de la valeur ajoutée et donc plus de richesse.

Pour établir des modes de consommation et de production durable (**ODD12**), le curseur est mis en priorité sur les petits exploitants agricoles avec plusieurs initiatives en leur faveur dont la toute récente est le Mécanisme Incitatif de Financement Agricole (MIFA) fondé sur le partage de risques

et l'accès facile à des crédits agricoles. L'objectif poursuivi ici est de donner des ressources et les moyens de productions aux agriculteurs des zones rurales en vue de leur permettre d'accroître sensiblement la productivité.

Dans cette dynamique, pour mieux garantir et renforcer la sécurité foncière aux exploitants familiaux mais aussi pour attirer des investisseurs privés nationaux et étrangers, un Code foncier et domanial vient d'être voté à la satisfaction de tous.

### **Mesdames Messieurs,**

Malgré les avancées significatives, des défis persistent. Ainsi, pour corriger la faiblesse organisationnelle dans le secteur et améliorer la résilience des acteurs agricoles, un accent particulier est mis sur le renforcement des capacités opérationnelles à travers la création des Instituts de Formation en Agro-développement (**IFAD**) avec une plateforme numérique adaptée en support. En ligne de mire, il s'agit d'allier la formation et la recherche au développement agricole.

Par ailleurs, pour concrétiser notre ambition de faire de l'agriculture le moteur de la transformation de l'économie togolaise, un vaste programme des agropoles fondés sur **l'approche intégrée** des chaînes de valeur est en cours de réalisation avec l'appui des institutions financières telles que

la Banque Africaine de Développement (**BAD**) et la Banque Ouest-Africaine de Développement (**BOAD**) que nous tenons à remercier publiquement. Il s'agit d'un programme innovant destiné à stimuler une agriculture professionnalisée à haute valeur ajoutée, bien structurée et orientée vers l'agro-industrie capable d'imprimer une croissance forte (7,6%), durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant une amélioration significative de la qualité de vie de nos populations.

Il est nécessaire de souligner que l'ambitieux Plan national de développement et les projets innovants qui le caractérisent dans le secteur agricole et de l'agro-business se font dans le respect de l'environnement et de la promotion de la biodiversité comme le recommande d'ailleurs l'**ODD15**. C'est ainsi que, la superficie des écosystèmes protégés et restaurés a progressé, passant de 7 à 7,4% ces trois dernières années. Avec la participation des populations riveraines, on note que 450.000 ha de surfaces forestières ont été mises sous aménagement durable et plus de 8 398 ha ont été reboisés en espèces forestières.

**Le 3<sup>ème</sup> axe est quant à lui, défini pour mieux consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion.**

Le vrai défi ici est de combattre les causes premières de la pauvreté en offrant un meilleur accès à des services sociaux et infrastructures de base aux populations vulnérables. C'est le cas dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'accès à un système de protection sociale viable à l'instar de l'Institut national d'assurance maladie (**INAM**) et du spécifique produit d'assurance « **School Assur** » offert depuis cette année scolaire à plus de deux millions d'élèves.

La prise en compte de l'**ODD6** a permis de financer l'implémentation des infrastructures d'assainissement et de gestion des déchets comme en témoigne, la construction récente du **centre d'enfouissement technique** d'Aképé d'une capacité de traitement de 250 000 tonnes de déchets par an pour un coût total de 13 milliards de FCFA soit 22 807 000 Dollars US. Cette réalisation couplée avec l'exécution des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) participe à n'en point douter à la concrétisation de l'**ODD11** à savoir, rendre nos villes salubres, attrayantes, résilientes et durables.

Comment ne pas évoquer l'amélioration substantielle enregistrée dans l'offre de l'eau potable dont le taux de desserte est passé de 50% en 2015 à 52 % en 2017 ? La dimension de la transformation vers une société durable et résiliente se traduit ici par l'instauration d'une stratégie de

gestion participative de la ressource en eau qui implique fortement le secteur privé, les communautés locales ainsi que les organisations de la société civile.

### **Mesdames, Messieurs**

S'il est admis que l'eau c'est la vie, aujourd'hui on doit dire sans risque d'erreur que l'énergie est la composante basique de l'essor économique. Conscient de cette réalité, le secteur de l'énergie a toujours fait l'objet d'une attention particulière à travers une politique énergétique cohérente. C'est dans cette optique que, le Président FAURE, en prenant part au premier sommet de l'Alliance Solaire Internationale, tenu en mars 2018 en Inde, a réaffirmé l'engagement du Togo à parvenir à son objectif d'électrification totale.

De manière pragmatique, plusieurs projets sont initiés notamment le projet '**CIZO**' en langue locale qui signifie « allumez » a démarré en 2017 et permis de donner l'accès à l'électricité à 2 500 foyers soit environ à 16 000 de nos compatriotes en six mois de déploiement sur le terrain. Mieux, un nouveau projet tout aussi ambitieux et fondamental, celui de la **Stratégie d'Electrification du Togo vient d'être lancé le 27 juin dernier.**

Basée sur une bonne combinaison qui intègre à la fois la promotion des énergies renouvelables (les mini-centrales), l'extension et la connexion au réseau conventionnel et enfin

les kits solaires individuels, la stratégie **d'Electrification intégrale du Togo** veut s'appuyer sur un vrai levier de développement à savoir celui du partenariat public-privé (**PPP**).

Notre conviction est que l'électrification du Togo doit se faire davantage à partir des énergies propres pour des raisons de préservation de l'environnement mais aussi de coûts abordables. Dès lors, partant de l'existant avec **un taux d'électrification moyen de 37% actuel**, la nouvelle stratégie d'électrification comporte trois niveaux, chacun assorti d'un objectif cible :

**La 1<sup>ère</sup> étape**, qui est celle de l'**engagement** à la fin de son exécution doit nous permettre de faire passer le taux d'électrification de 37% actuel à 50% en 2020 ;

**La 2<sup>ème</sup> étape** qui, elle, est la phase d'**accélération** va donner l'opportunité au Togo de passer de 50% à 75% entre 2021 et 2025 ; et enfin

**La 3<sup>ème</sup> étape** celle de la **consolidation**, doit conduire à l'objectif des 100% en 2030 avec à la clé, l'accès universel à des services énergétiques fiables, durables et à un coût abordable.

D'ores et déjà, une table ronde des partenaires en développement et des investisseurs privés a été organisée les 27 et 28 juin derniers en vue de la levée de fonds. Elle augure de bonnes perspectives.

Avec le PND, le gouvernement togolais, sous le leadership du Président de la République, met tout en œuvre afin qu'aucun citoyen ne soit laissé pour compte.

### **Mesdames, Messieurs**

Au regard de l'interdépendance des trois axes fondamentaux définis, il est aisé de constater que la motivation majeure de notre PND est de susciter à la fois **une viabilité économique, sociale et environnementale.**

La réponse aux défis qui s'y trouvent exige d'une part, une approche fortement multi-acteurs : publics, privés, partenaires au développement, société civile, communautés à la base et d'autre part, un financement conséquent. Fort de ces exigences, nous avons suscité dès le départ un partenariat alliant la détermination du gouvernement, l'expertise et la compétence du secteur privé, l'implication active de la société civile, l'adhésion de la population, puis la confiance et l'accompagnement des partenaires techniques et financiers.

Pour financer le PND, le Togo compte d'abord sur la mobilisation rationnelle de ses propres ressources ceci à travers des réformes courageuses d'assainissement du cadre macroéconomique, de l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques et de la lutte contre la corruption. Ensuite, sur la participation du secteur privé et enfin sur les institutions financières. Je lance donc un appel à la communauté internationale pour un accompagnement soutenu gage de la réussite de notre PND à l'horizon 2030.

**Je vous remercie**